

**PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**En Date du : 07 novembre 2022**

**Année scolaire : 2022-2023**

**Séance N° 1**

Date de transmission de la convocation aux membres : 18 octobre 2022

2eme convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président	Secrétaire de séance	Quorum : 16
<b>Florent MARTIN</b> <b>Proviseur</b>		Nombre de présents : 23

**Ordre du jour**

- Adoption du PV du CA précédent du 4 juillet 2022

<b>I – Vie administrative</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1- Mise en place des commissions</li> <li>2- Création de la commission permanente</li> <li>3- Délégation de signature</li> </ul>	Page 3 à 4	
<b>II - Vie pédagogique et éducative</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1-Projet d'évaluation de l'établissement</li> </ul>	Page 4 à 5	
<b>III - Vie budgétaire et financière</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>1-Conventions</li> <li>2-Don à SOS MEDITERRANEE</li> <li>3-Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés</li> <li>4-Tarifs de la collectivité de rattachement</li> <li>5- Procédure d'achat public</li> <li>6- Projets et Voyages 2022-2023</li> </ul>	Page 5 à 9	
<b>IV - Questions diverses</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Questions des parents et des élèves</li> </ul>	Page 10	



**Signatures :**

Président de séance



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022

LISTE D'ÉMARGEMENT

	PRESENTS	Signature	Adresse mail
DIRECTION	1 M. Florent MARTIN, <i>Chef d'Etablissement</i>		florent.martin@ac-montpellier.fr
	2 M. Eric NICOL, <i>Provisur Adjoint</i>		eric.nicol@ac-montpellier.fr
	3 Mme Marilyn STRIEBICH, <i>Gestionnaire et Agent Comptable</i>		gest.0660924w@ac-montpellier.fr
	4 M Hervé MATTER ( DDFPT)		ddfpt.bourquin@ac-montpellier.fr
	5 Mme Séverine FOLTRAN <i>CPE</i>		severine.foltran@ac-montpellier.fr>
ENSEIGNANTS	6 Mme Françoise SUREDA <i>CA RR 1070 Colme</i>		francoise.sureda@ac-montpellier.fr
	7 M. Frédéric DONNET		frederic.donnet@ac-montpellier.fr
	8 Mme Barbara SENZ		barbara.senz@ac-montpellier.fr
	9 Mme Muriel LE CLOANE <i>Section itération</i>		muriel.mettav@ac-montpellier.fr>
	10 M. Olivier MORINIERE		olivier.Moriniere@ac-montpellier.fr>
	11 M. Karim EL OUARDI		karim.el-ouardi@ac-montpellier.fr
	12 M. Erick SAINT		erick.saint@ac-montpellier.fr
PERSONNEL ADMINISTRATIF	13 Mme Flavienne PUIGSEGUR		flavienne.puigsegur@laregion.fr
	14 Mme Nathalie BRULARD		nathalie.brulard@ac-montpellier
	15 Mme Isabelle DECHAVANNE		isabelle.dechavanne@laregion.fr
Personne qualifiée	16 M Julien BOY	Excusé	j.boy@hotels-rh.com
REGION + COMMUNE	17 M. Christophe MANAS élu régional	Excusé	christophe.manas@laregion.fr
	18 M. Julien BARAILLÉ élu régional		julien.baraille@laregion.fr
	19 Mme Muriel SAIGNOL ( <i>Mairie Argeles</i> )	Excusée	m.saignol@ville-argeles sur mer.fr
	20 Mme Maria CABRERA ( <i>Communauté de Communes</i> ) Adjointe à l'enseignement		maria.cabrera@cc-acvi.com
DELEGUES PARENTS	21 Mme Nathalie BOISSEAU		tara21.boisseau@gmail.com
	22 Mme Annabel TRAVADON		annabel.travadon@gmail.com
	23 M. Didier RODRIGUEZ		didier-rod@sfr.fr
	24 M. Jérôme FAIG		jerome.faig@gmail.com
	25 Mme Sara MONNIER <i>ESTELLE Canal</i>		s.monnier88@gmail.com
DELEGUES ELEVES	26 M. René DJEDJE		rene.djedje2005@gmail.com
	27 Mlle Julie SARDA		julie.sarda61@orange.fr
	28 Mlle Leelou LOPEZ		lopezleelou@gmail.com
	29 M. Bartholomé FEDER		paulineartarit@gmail.com
	30 Mlle Salma ROUGUI BENDRISS		salmabendriss20@gmail.com

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h10.

## I- VIE ADMINISTRATIVE

En préambule au conseil d'administration, M. le proviseur félicite les nouveaux élus élèves, personnels et parents.

### 0/ adoption du PV du précédent CA

Les représentants des parents d'élèves souhaitent une modification au sujet du « sondage concernant les options ».

La formulation suivante sera rajoutée : « mise en place d'un sondage à destination des parents d'élèves concernant le positionnement d'options le mercredi après-midi ».

Vote :	23	Pour :	20	Contre :	0	Abstention :	3
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 1/ Création de la commission permanente

Arrivée de M. Matter - DDFPT

Depuis 2021, le CA peut, s'il le souhaite, installer une commission permanente et lui déléguer certaines compétences. Cela signifie qu'il peut donc ne pas y avoir de commission permanente.

Lorsque la commission permanente est installée, celle-ci n'a donc plus comme avant un pouvoir d'instruction de certains dossiers mais les gère en totalité. Seuls le budget et la DHG restent de la compétence exclusive du CA. Mais tous les autres dossiers peuvent relever de la compétence de la commission permanente si le CA a décidé de son installation.

Dans ces conditions, M. le proviseur propose de ne pas installer la commission permanente de l'établissement.

Les parents d'élèves et les représentants des professeurs se déclarent favorables à la création d'une commission permanente pour l'étude de la DHG.

Le proviseur propose un vote concernant la création d'une commission permanente pour étudier la DHG.

Vote :	24	Pour :	12	Contre :	3	Abstention :	9
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

La commission permanente pour l'année 2022-2023 est créée pour étudier la DHG.

### 2/ Mise en place des instances et commissions

Le chef d'établissement présente le tableau des commissions (pièce jointe).

### Annexe n°1

### 3/ Délégation de signature

M. Le proviseur explique qu'il est recommandé de prévoir la mise œuvre d'une délégation de signature :

- au proviseur adjoint pour signature des sanctions et présidence des conseils de classe.
- à la gestionnaire pour les commissions fonds sociaux (FSL, FSC et FRAR).

Vote :	24	Pour :	24	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

18h49 Départ de Mme Brulard

## II- VIE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE

### 1/ Projet d'évaluation de l'établissement

M. le proviseur présente le document (annexe) du projet d'évaluation de l'établissement. Il a été adopté l'an passé et s'applique désormais. La plus large publicité doit lui être donnée.

## III- VIE BUDGETAIRE ET FINANCIERE

### 1- Conventions

- GRETA

Vote :	23	Pour :	22	Contre :	0	Abstention :	1
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

- Groupement de commandes régional
- Conventions TP déplacés (Syndicat des vignobles de la Côte Vermeille, Visa pour l'Image, Europarc)

Vote :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 2- Don à SOS MEDITERRANEE

Le lycée fait don à l'association SOS méditerranée du bénéfice de la soirée de Gala du 21-10-2022, soit 1300.00 € sur la base d'une convention de partenariat relative à la soirée Gala du 21-10-2022.

Vote :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 3- Délégation du CA au chef d'établissement pour la passation des marchés

Vote :	23	Pour :	23	Contre :	0	Abstention :	0
--------	----	--------	----	----------	---	--------------	---

### 4- Tarifs 2023

La question de l'indexation des tarifs des commensaux sur l'indice et non sur la catégorie administrative est posée. La faisabilité technique de cette proposition est, à ce jour, impossible.

Vote : 23	Pour : 21	Contre : 0	Abstention : 2
-----------	-----------	------------	----------------

#### 5- Procédure d'achat public

Vote : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

#### 6- Projets et Voyages pour l'année 2023

Mme la gestionnaire présente l'ensemble des projets et voyages programmés pour l'année 2023 (annexe jointe).

Vote : 23	Pour : 23	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	-----------	------------	----------------

Le conseil d'administration valide l'ensemble des projets, autorise la participation des familles et accepte les dons sur les projets tels qu'ils sont définis dans le document joint. Une réflexion sera menée dans le courant de l'année pour mettre en place une charte des projets, sorties et voyages.

### QUESTIONS DIVERSES

#### Information :

- Dotation complémentaire de fonctionnement 2022 pour viabilisation de 98856€. Le conseil d'administration remercie la Région Occitanie pour son accompagnement.

- Lors du prochain conseil d'administration une information sur les mesures de réduction des dépenses énergétiques sera présentée.

#### Questions diverses des parents :

Concernant les doubles options, à quelle date avez-vous prévu d'effectuer le sondage comme évoqué lors du dernier CA ?

*M. le proviseur répond que la rentrée n'a pas permis de dégager le temps nécessaire pour cela, mais qu'il convient de le faire. Pour cela il propose aux représentants de parents de faire une proposition de sondage qu'il pourra ensuite diffuser.*

EDT et Restauration scolaire, de nombreux parents nous font remonter des dysfonctionnements

- Certains élèves n'auraient pas le temps de se restaurer.

*Le proviseur adjoint rappelle que de nombreuses demandes de changement d'emploi du temps ont porté justement sur le repositionnement de cours de 16h45 à 17h45 vers la pause méridienne en réduisant de fait sa durée. Il n'a pas été donné satisfaction à l'ensemble de ces demandes pour justement permettre une restauration dans de bonnes conditions.*

- Certains élèves se plaignent que lors de leur passage, les choix sont très restreints très souvent à 12h40, cependant le souci arrive également au 1 service (un élève est passé en 10ème position, et il n'avait plus de choix également). C'est la première année où nous avons ce type de retour.

*Mme la gestionnaire explique que la gestion actuelle est identique à celle des précédentes années : gestion à flux tendu, plusieurs choix, entrée libre-service en buffet. La qualité des préparations, de leur diversité et des approvisionnements locaux et bio a été reconnu par l'obtention du label ECOCERT. Nous sommes d'ailleurs à ce jour le seul établissement dans ce cas. Les parents d'élèves élus sont invités à venir se restaurer pour vérifier.*

*Le proviseur rajoute que la qualité de travail de l'équipe de cuisine est reconnue par les usagers.*

Pourriez-vous fournir la DHG définitive et nous indiquer les ajustements réalisés suite à la rentrée ?

*M. le proviseur indique que le tableau de la DHG a été adopté par le CA, qu'il n'est pas possible ensuite de communiquer au fil de l'eau tous les ajustements qui adviennent et continuent à se produire jusque tardivement après la rentrée, notamment en raison des statuts des personnels. Il rappelle que le CA se prononce sur les clés de répartition et les choix pédagogiques qui y sont liés, mais n'a pas vocation à contrôler au quotidien le bon engagement de chaque heure d'enseignement. Si la volonté de transparence renouvelée devait se heurter à une demande de rendu-compte systématique, le travail sur la DHG serait alors ramené à sa plus simple expression : présentation des demandes d'ouvertures / fermetures de postes sur la base des clés de répartition. En l'espèce les ajustements réalisés depuis le CA qui a validé la DHG sont tellement nombreux et d'origines diverses qu'il n'est pas réaliste de vouloir tous les présenter.*

Pouvez-vous confirmer que chaque professeur est tenu de renseigner le cahier de texte numérique afin que les élèves puissent s'y référer et organiser leur travail ? mais aussi afin de permettre aux parents de suivre leur enfant.

*M. le proviseur indique que chaque enseignant est bien tenu d'indiquer les modalités de la progression pédagogique de la classe ou du groupe, ainsi que le travail à effectuer. L'outil de référence est bien le cahier de textes numérique, particulièrement dans un contexte d'absences liées au COVID qui sont encore nombreuses. Les enseignants gardent toutefois une latitude quant aux modalités précises de cette communication (ENT, Pronote, etc).*

Pourquoi n'y a-t'il pas eu de réunion d'information en début d'année pour les 1ères et les terminales ainsi que de réunions parents professeurs ?

Ces réunions auraient permis d'informer les parents sur les modalités du nouveau bac et du fonctionnement de ParcoursSup, d'autant plus que la dernière réunion parents/professeurs a eu lieu à l'automne 2019 (en raison de la crise sanitaire) y en aura-t-il cette année ?

*M. le proviseur répond que ces réunions sont bien prévues. Il a été décidé de les positionner le 05 décembre pour les 1ères et terminales de l'enseignement général, à la suite des premiers conseils de classe, pour permettre des échanges plus pertinents.*

*Pour les 1ères et terminales Bac Pro et terminales CAP la réunion se tiendra le 18 novembre.*

*(PS : depuis la tenue du conseil d'administration, ces dates ont dû être replacées au 25 novembre pour la filière professionnelle et technologique - à la place du 18, et au 7 décembre pour la filière générale- à la place du 5 décembre).*

#### Questions diverses des élèves :

Pour des raisons diverses certains élèves ne mangent pas à la cantine et préfèrent à la place, manger des repas faits par eux-mêmes.

Serait-il possible de laisser ces élèves accéder à des micro-ondes au sein du lycée pour qu'ils puissent faire réchauffer leurs repas ?

*M. le proviseur indique que cela n'est ni possible, ni souhaitable. Le lycée offre une restauration de très haute qualité, à des tarifs défiant toute concurrence. Les élèves sont amenés à s'en saisir et à mesurer la chance qu'ils ont. La mise à disposition de micro-ondes, qui a été tentée pour les étudiants est une source permanente de difficultés de tous ordres.*

*M. le proviseur adjoint ajoute que 2 élèves disposant d'un aménagement sur la base d'un besoin médical apportent leur repas. Cette situation est cadrée par le médecin scolaire dans le cadre d'un PAI.*

Serait-il possible de planter plus d'arbres autour de l'internat ?

*M. le proviseur adjoint indique que cette perspective est tout à fait envisageable mais qu'il faudrait prendre en compte les contraintes locales, la nature des arbres plantés (pour de l'ombre ou pour de la production, ...) la coordination avec la région propriétaire des lieux, les contraintes techniques d'arrosage ou de protection contre le gel et les contraintes financières. Cette action pourrait tout à fait être intégrée au futur volet « Cadre de vie » du projet d'établissement en cours d'élaboration.*

Sera-t-il possible l'année prochaine pour les élèves de première générale de prendre deux options en classe de terminale ?

*M. le proviseur répond que si les conditions de fonctionnement n'évoluent pas (amplitude horaire), il ne sera pas possible de revenir sur la carte des formations telle qu'elle existe. Par ailleurs nous sommes toujours en attente d'arbitrage ministériel sur l'enseignement des mathématiques dans la voie générale, ce qui sera également à prendre en compte comme source de contraintes supplémentaires ou au contraire comme allègement de celles-ci.*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

-----**FIN**-----